



Pret voiture et frais de garagiste

Par **patoche21**, le **15/12/2015** à **12:22**

Bonjour,

J'ai prêté ma vieille voiture à un ami de mon fils.

J'ai été appelé par un garagiste qui a remorqué ma voiture en panne sur l'autoroute (plus d'essence) et me réclame 800€.

Cette personne ne m'a pas averti et je découvre que je dois payer cette somme si je veux récupérer ma voiture.

Que dois-je faire ?

Porter plainte ?

Si je ne peux pas payer, quel risque pour moi.

Sinon comment puis-je récupérer mon argent si j'arrive à trouver une solution pour payer le garage.

Merci d'avance pour vos réponse car je ne sais pas qui peut me conseiller

Cordialement

Par **pat76**, le **23/12/2015** à **11:26**

Bonjour

Vous avez signé un quelconque document avec le garagiste autorisant le remorquage?

Par **morobar**, le **23/12/2015** à **18:56**

Sur autoroute le garagiste n'a pas besoin d'un document sauf si le véhicule est stationné sur une aire.

Le tronçon est concédé, ce qui implique des droits et des obligations.

La dette est bien attachée au véhicule, charge au redevable de la répercuter sur son ami particulièrement délicat.